



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

Affaire n°35-130918 : Cession des parcelles communales cadastrées AT 668 et 680 sises à la rue Bouvier DELOZIER au 2^{ème} Village / Validation de la vente au profit des époux ANAMMIALO Pascal et Paule

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

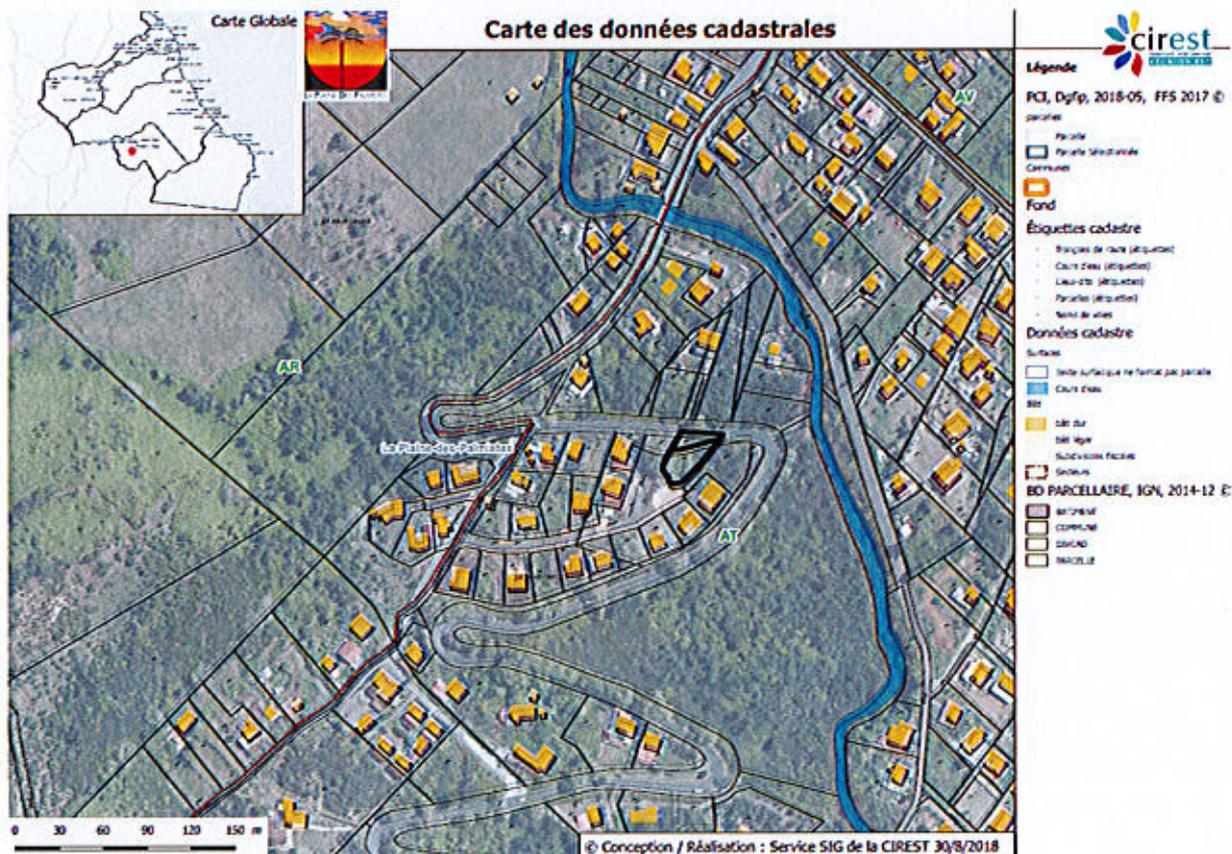
ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM35-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 35-130918 :
Cession des parcelles communales cadastrées AT 668 et 680 sises à la rue Bouvier
DELOZIER au 2^{ème} Village / Validation de la vente au profit des époux ANAMMIALO
Pascal et Paule

Par courrier en date du 8 juin 2018, Madame ANAMMIALO Paule et Monsieur ANAMMIALO Pascal ont sollicité la Commune pour l'acquisition des parcelles de terrain situées à la rue Bouvier DELOZIER, référencées AT 668 et 680 pour une surface totale de 708 m².



Plan de situation

A ce titre, la Ville a sollicité l'avis des Domaines et ce dernier a estimé le bien à 71 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de vendre ces deux parcelles à 71 000 €, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM35-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE la cession des terrains référencés AT 668 et 680 de 708 m² au prix de 71 000 euros, aux conditions énoncées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Courrier de Madame ANAMIALO Paule et Monsieur ANAMIALO Pascal en date du 08/06/2018-Avis du domaine AT0668-0680 en date du 15/11/2017-Carte des données cadastrales).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

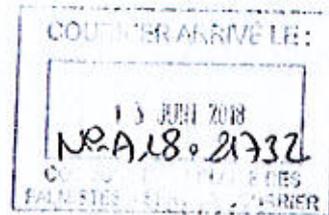
Pour copie conforme


LE MAIRE

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM35-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Mme ANAMMIALO Paule et Mr ANAMMIALO Pascal
28 rue Jules Ferry
Camélias 2
97400 SAINT DENIS
Tél : 0692 71 20 38



Mairie de la Plaine des Palmistes
Service Urbanisme
230 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

LR/AR = 1A 135865 6 2288
Objet :
Demande l'acquisition d'un terrain

Saint Denis,
Le 08 juin 2018

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à la visite d'un terrain situé à rue Bouvier Delozier à la Plaine des Palmistes en date du 06 juin 2018.

Par la présente, nous avons l'honneur de demander l'acquisition du terrain situé à la rue Bouvier Delozier à la Plaine des Palmistes d'une superficie de 708 m², ayant la référence cadastrale AT 668-680 et pour le prix estimé des Domaines de 71 000 euros.

En effet, nous souhaitons faire construire notre maison principale sur ce terrain.

Vous trouverez ci-joint un extrait du cadastre ainsi que tous les éléments permettant de l'identifier.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour fournir tout complément d'information que vous jugerez nécessaire

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Mme et Mr ANAMMIALO Paule/ Pascal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM35-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

Pôle Gestion publique

Service : Missions Domaniales

Adresse : 7 Avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

Le 15/11/2017

*Le Directeur Régional des Finances Publiques de
LA REUNION*

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Lillian SAVIRAYE

Téléphone : 0262 94 05 85

Courriel : drfp974.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Réf. : N° dossier : 2017- 406V1136

à

Mairie de La Plaine des Palmistes

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : AT0668-0680

ADRESSE DU BIEN : COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

VALEUR VÉNALE : 71 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mairie de La Plaine des Palmistes

MME Delphine DIJOUX

2 – Date de consultation

Date de réception

Date de visite

Date de constitution du dossier « en état »

: 04/10/2017

: 23/10/2017

: Fait du bureau/Actualisation d'un avis de 2015

: 23/10/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : AT0668-0680

Description du bien : Parcelles AT0668-0680 d'une contenance respective de 449 m² et 259 m², formant une unité foncière de 708 m² dans un lotissement à Bras Creux.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de La Plaine des Palmistes
- situation d'occupation : Libre

6 - URBANISME ET RESEAUX

P.O.S. / P.L.U. : AUc – Réseaux

P.P.R. : B3

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 71 000 €

Marge d'appréciation de 10 %

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

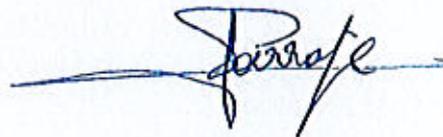
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

L'évaluateur



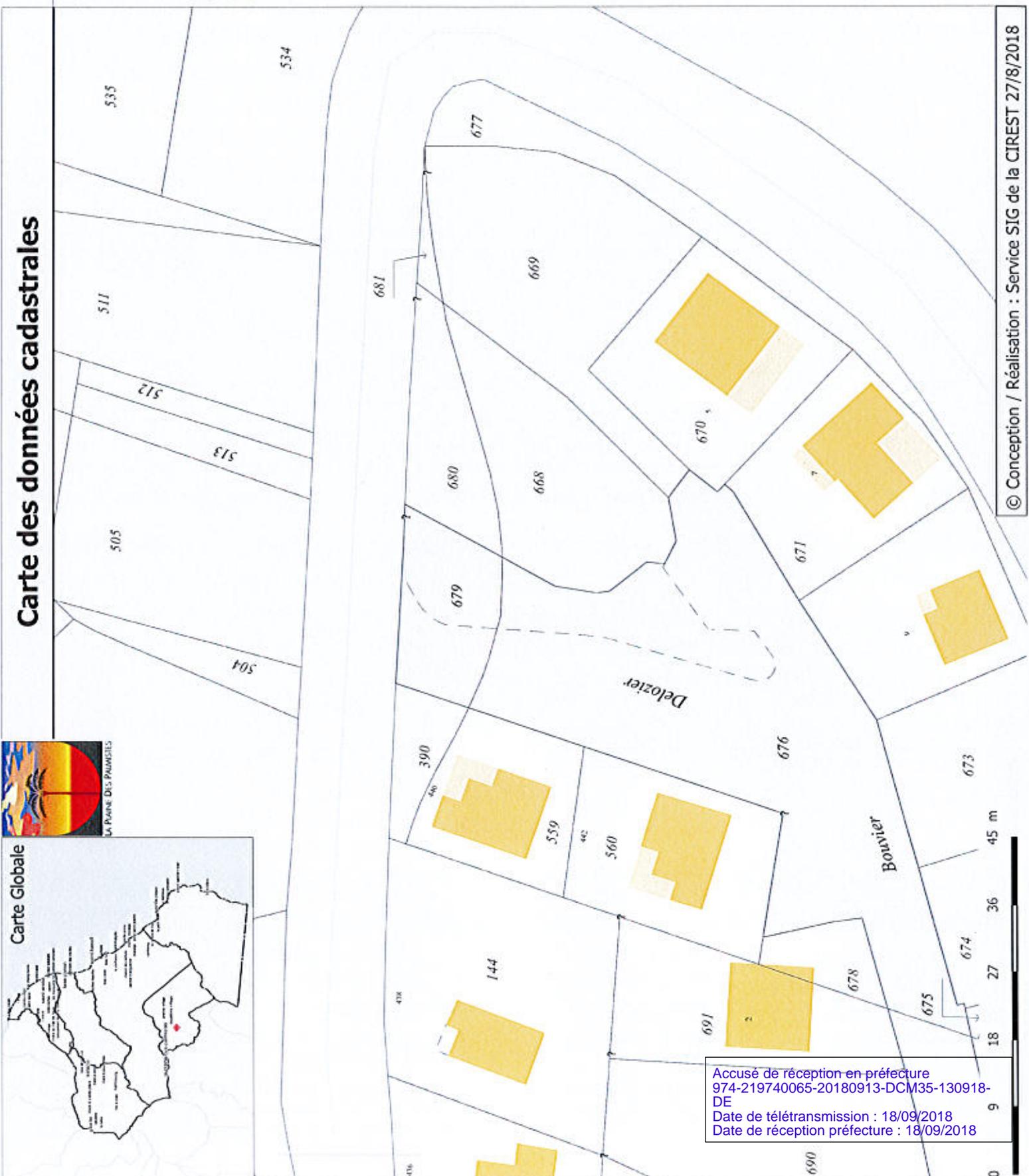
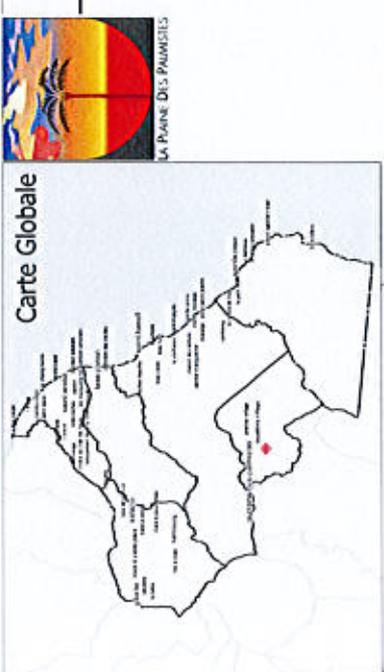
Lilian SAVIRAYE

Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM35-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Carte des données cadastrales



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180913-DCM35-130918-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018

Légende

- Parcelles
- Parcelle
- Sections
- Communes
- Fond

Étiquettes cadastre

- Numéros de voie
- Trançons de route (étiquettes)
- Parcelles (étiquettes)
- Données cadastre
- Objets linéaires
- trottoirs et sentiers
- réseaux de rattachement d'un numéro de parcelle
- parking, terrasse, surplomb
- Bornes
- Lieux-dits
- bâti dur
- bâti léger
- Secteurs
- Voies, routes et chemins
- Trançons de route

